

INSCRIPTION PERISCOLAIRE- RENTREE 2020

Document à rendre en mairie

Avant le 1^{er} juin

Information sur l'enfant à scolariser

Nom :Prénom :

Masculin Féminin INJS FORGERIE

Date et lieu de naissance :

Etablissement fréquenté 2019

Information sanitaire

Votre enfant est porteur de handicap nécessitant un aménagement particulier dans l'école

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI ? Si oui préciser :

PAI = Projet d'Accueil Individualisé

Exemple : allergies alimentaires, asthme...

Autorisations

Photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées

Faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence nécessaire

J'accepte l'envoi des factures par mail@.....

PERSONNES MAJEURES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT

Pour les frères et sœurs mineurs, joindre une décharge écrite

Nom et prénom	Téléphone

Personne interdite photocopie du jugement obligatoire :

Inscriptions annuelles services périscolaires

	¼ heure gratuite De 11h45 à 12h15	Restaurant scolaire De 11h45 à 13h35 <input type="checkbox"/> Repas classique <input type="checkbox"/> Repas végétarien	Périscolaire soir 1 De 16h30 à 17h30	Périscolaire soir 2 de 17h30 à 18h
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les réservations occasionnelles : [PORTAIL FAMILLE](#) ou [SERVICE SCOLAIRE](#)

Documents à fournir

- L'attestation de quotient familial récent

A défaut de justificatif, il sera automatiquement appliqué le tarif maximum

- Un justificatif de domicile

- Un certificat du médecin attestant que tous les vaccins sont à jour (document valable 3 ans)

- Un RIB pour le prélèvement bancaire

- L'attestation d'assurance scolaire

LA FACTURE EST A REGLER DES RECEPTION

Tout retard de paiement s'accompagnera d'une pénalité de 15 euros.

Pour éviter tout retard de paiement optez pour le prélèvement automatique

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement des activités périscolaires de la ville de Cognin.

Signature des représentants légaux :

Justificatifs présentés

- Justificatif de domicile
- Jugement
- Attestation de vaccination
- Justificatif d'assurance
- Quotient familial
- RIB